



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUT

Question écrite n° 111496

Texte de la question

M. Daniel Garrigue appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur les difficultés que rencontrent les instituts universitaires de technologies (IUT) et en particulier celui de Périgueux. Si 1,5 million d'euros ont été redéployés dans le budget consacré à l'enseignement supérieur pour l'année 2007 afin de compenser les disparités existantes entre les IUT et ainsi supprimer les écarts supérieurs de 15 % à la moyenne, les directeurs continuent à s'inquiéter des moyens financiers mis à leur disposition. En effet, de nombreux IUT ne se trouvent pas en mesure de pouvoir renouveler leurs plateaux techniques qui nécessitent des équipements technologiques de pointe, comme c'est le cas à Périgueux. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures pouvant être envisagées afin que ces instituts puissent continuer à jouer un rôle primordial dans la formation professionnelle universitaire.

Texte de la réponse

Le Gouvernement attache beaucoup d'importance au développement de la filière technologique à l'université. Aujourd'hui, la dépense par étudiant dans les IUT est de 9 000 euros, à comparer au coût moyen de 6 700 euros pour un étudiant à l'université. Il est vrai que ce type de filière appelle un taux d'encadrement élevé, mais, de ce point de vue, les IUT français soutiennent la comparaison avec les établissements analogues des pays voisins. Par ailleurs, depuis trois ans, un effort tout particulier a été fait pour augmenter les moyens de fonctionnement des IUT. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement de ces établissements a progressé de plus de 5 % alors que, dans le même temps, les crédits de fonctionnement de l'enseignement supérieur (universités, IEP, écoles d'ingénieurs et IUT) progressaient de 4 %. Au-delà de ces éléments généraux, et afin de répondre au mieux aux réalités des situations locales, les dotations des IUT ont été revalorisées en cours d'année pour tenir compte notamment de l'évolution des effectifs ou de l'ouverture de nouveaux départements. À ce titre, un complément de plus d'1 million d'euros a été accordé aux IUT au cours de l'année 2006. Ces moyens budgétaires supplémentaires ont aussi été accompagnés de créations d'emplois ; ainsi, 70 emplois d'enseignant et 51 emplois IATOS ont été créés dans les IUT en 2006, venant s'ajouter aux emplois liés à l'ouverture de nouveaux départements. Ce sont, en définitive, 150 emplois qui ont été créés pour la seule rentrée 2006 dans les IUT. À noter que l'effort du Gouvernement est constant pour soutenir cette filière, y compris quand les effectifs régressent. Entre 2001 et 2005, les IUT ont perdu 6 000 étudiants et le taux de vacance est passé de 3,5 à 9 % et, dans le même temps, leurs moyens ont augmenté. Il est vrai, cependant, que, pour des raisons historiques, certains IUT sont moins dotés que la moyenne, cette situation étant particulièrement vraie pour les IUT les plus jeunes. C'est pour cette raison que, lors de la discussion du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche le 3 novembre à l'Assemblée nationale et le 1er décembre dernier au Sénat, le Gouvernement a pris la décision d'affecter 1,5 million d'euros à la réduction des disparités entre les IUT. L'action du Gouvernement est toute tournée vers le développement des formations professionnalisantes et les IUT en font partie. Les IUT fêtent cette année leur 40e anniversaire.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Garrigue](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111496

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12345

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1098